Les sous-officiers de justice militaire

Le 14 septembre dernier, M. Berteaux, alors ministre de la Guerre, avait prescrit que les sous-officiers de la justice militaire, inscrits au tableau d'avancement, seraient classés d'après l'ancienneté qu'ils possédaient dans le grade de sergent ou de maréchal des logis.

L'adjudant Thibaut, commis-greffier au 2e Conseil de guerre de Paris, se considère comme lésé par cette décision qui bouleverserait les anciennes règles et lui faisait perdre plusieurs rangs. Il se pourvut donc devant le Conseil d'Etat.

Il vient d'obtenir gain de cause. La circulaire du 14 septembre 1908 a été, comme il le demandait, annulée pour excès de pouvoir. Le Conseil d'Etat a, en effet, estimé que le ministre ne pouvait modifier, par une simple circulaire, les dispositions contenues dans l'ordonnance du 26 mars 1836 et dans le décret de 7 janvier 1890.

Cet arrêté présente un intérêt tout particulier car il fixe nettement un point de jurisprudence en matière d'avancement et il sauvegarde dans une certaine mesure les droits des officiers et assimilés que certains ministres sont trop facilement portés à méconnaître.

La demi-solde de nos marins

Enfin, voilà une question sur laquelle nous sommes tous d'accord! Il faut que les pensions d'invalidité de nos vieux marins soient augmentées dans de notables proportions. Nous adjurons tous les députés maritimes, à quelque opinion politique qu'ils appartiennent, de former un véritable « bloc » pour faire aboutir cette réforme équitable et si ardemment désirée par tous les marins.

A toutes les demandes faites en faveur de nos marins, depuis plus de quinze ans, les pouvoirs publics ont toujours opposé la même réponse. Les charges budgétaires, disent-ils, ne le permettent pas, malgré toute notre bonne volonté. C'est une excuse plaisanterie, à laquelle il faut mettre fin, car nos législateurs s'y regardent pas de si près quand il s'agit de satisfaire leurs haines politiques ou leurs intérêts électoraux.

Il y a là une question d'humanité qui doit tout primer. La circulaire du Comité national de défense des gens de mer mentionnée dans notre dernier numéro, mérite l'approbation la plus complète, et nous ne pouvons mieux faire que de reproduire la partie consacrée à constater la modicité des ressources de nos chers vieux marins.

Les pensions que l'on concède aux marins — c'est le vieux dicton — trop forts pour mourir de faim, trop faibles pour vivre.

Dix-sept sous par jour aux marins de basse classe (pension minima); deux francs quinze aux capitaines au long cours (pension maxima).

Ne sont-elles pas dérisoires, ces pensions, en regard de la vie agitée, malheureuse, pleine de dangers de toute sorte, de sacrifices et d'abnégation à laquelle sont condamnés tous les travailleurs de la mer?

N'avons-nous pas le droit et l'impérieux devoir de réclamer notre dû et une compensation aux critiques matérielles et morales qu'on nous fait?

Nous voulons — cela ne peut et cela ne doit — qu'on augmente les pensions d'invalidité!

Nous voulons qu'après vingt-cinq années de pertes continuelles, contre les éléments qui nous ont usés, amoindris, ou rendus [illegible] l'état d'invalides, le gouvernement nous assure, pour les quelques années qui nous restent à vivre, une retraite proportionnelle aux besoins de la vie!

Nous voulons que les veuves et les orphelins de nos malheureux camarades disparus en mer ou morts au service de la nation, ne soient plus voués à la misère qui les étreint de nos jours!

A dater d'aujourd'hui, notre programme ne contient qu'un article :

Augmentation des pensions d'invalidité et leur dévolution spécialement aux veuves et soldaires, le tribunal civil. Toutes les questions secondaires vont être réservées jusqu'à sanction définitive de notre programme.

Ce programme est le nôtre et nous lui donnons notre adhésion la plus complète.

Augmentation des pensions d'invalidité. C'est ce qu'il faut obtenir à tout prix.

E. O.

COURRIERS D'OUTRE-MER

Les correspondances destinées aux bâtiments de guerre des stations lointaines partiront suivant leur destination :

1° Pour l'escadre de l'Extrême-Orient, les stations locales de Cochinchine et du Tonkin par Saïgon et Haïphong par Marseille, le 18 juin; de Paris par Brindisi, le 4 juin; de Paris par Naples, le 8 et le 22 juin.

2° Pour la division navale de l'Océan indien à Madagascar, de Marseille le 10 et le 25 juin.

3° Pour la division navale de l'Océan Pacifique, à Nouméa: *Bruix*, *Meurthe* et *Vaucluse*, de Marseille le 11 juin; de Paris par Brindisi, le samedi matin; pour le *Catinat*, sur Saïgon (aux soins du consul de France), du Havre les 13, 19 et 26 juin; de Paris, par Brindisi, le samedi matin; pour le *Edda*, sur Tahiti, du Havre le samedi. Pour tous les bâtiments de cette division, voies étrangères, de Paris les lundi, mercredi, vendredi, samedi et dimanche.

4° Pour la station locale de la Guyane sur Cayenne, de Saint-Nazaire le 8 juin; voie anglaise, de Paris le 11 et le 25 juin; voie hollandaise, de Paris le 14 et le 28 juin.

5° Pour la station locale du Sénégal sur Dakar, de Bordeaux, les 11, 25 et 27 juin; de Marseille les 5, 20 et 24 juin.

7° Pour la division navale de Terre-Neuve et Islande sur Reykjavick, voie anglaise, de Paris, les 17 et 29 juin; le *Lavoisier* sur Faskrudfjord, voie anglaise, de Paris le 28 juin; le *Chasseloup-Laubat*, sur Sydney (Cap Breton), aux soins du consul de France, du Havre le samedi; voies étrangères, de Paris, les lundi, mercredi, vendredi, samedi et dimanche.

8° Pour la division navale de Crète, le *Condor* et la *Flèche* sur la Suède, de Paris par Brindisi quatre fois par semaine et par Marseille le 5 juin.

9° Pour le *Duguay-Trouin*, vaisseau-école des aspirants (itinéraire modifié); Dunkerque, jusqu'au 6 juin; Edimbourg, du 7 au 13 juin.

Concours entre bateaux de pêche
A MOTEUR AUXILIAIRE

On sait que le yacht *Club-de-France* organise un concours entre bateaux de pêche munis d'un moteur auxiliaire employé tant à la propulsion du bateau qu'à la manœuvre des engins de pêche et de la voilure.

Ce concours fera l'objet d'une course (voile et moteur) pendant les régates de la baie de Saint-Malo, du 25 au 28 août 1909. Le parcours sera de 60 milles marins au moins.

Pourront prendre part à la course les bateaux répondant à un type courant de bateau de pêche des côtes de France comme tonnage et échantillonnage; le Comité des courses aura la faculté de ne pas accepter l'engagement des bateaux qu'il jugera ne pas remplir les conditions.

Il sera formé deux séries de concurrents, savoir :

1re série : bateaux de 8 à 12 mètres de long;

2e série : bateaux au-dessus de 12 mètres et ne dépassant pas 18 mètres.

La longueur sera mesurée à la flottaison.

Ils devront naviguer avec les engins de pêche qu'ils portent habituellement; toute liberté leur sera laissée pour la composition de l'équipage et pour la quantité de feet à embarquer pendant la course.

Quelle que soit la longueur du parcours adopté par le Comité d'organisation, il leur sera accordé une provision de combustible pour marcher pendant quatre heures avec le moteur auxiliaire; cette provision sera calculée à raison d'un demi-litre d'essence ou OL.46 de pétrole lampant par heure et par cheval, la force maximum de la machine étant certifiée par le constructeur du moteur.

Un prix de 5000 francs en espèces, dit *Prix Robert Lebaudy*, sera remis au bateau qui sera classé le premier dans la première série.

Un prix de 10000 francs en espèces, dit *Prix du Yacht Club de France*, sera remis au bateau qui sera classé le premier dans la seconde série.

En outre, des médailles du Yacht Club seront attribuées aux premiers arrivés dans les deux séries.

Les prix ne seront délivrés que s'il se présente quatre concurrents au moins dans chaque série.

CHRONIQUE AGRICOLE

ELEVATEURS D'EAU POUR IRRIGATION

Les béliers hydrauliques jouent précisément le rôle d'élévateur d'eau que vous désirez pour irriguer votre prairie en terrain incliné. C'est une sorte de pompe foulante automatique. Les béliers sont de dimensions variables suivant le débit de la chute et suivant le volume qu'on veut élever.

Le rendement d'un bélier est au maximum de 70 % du travail moteur de la chute utilisée, c'est-à-dire que si la hauteur de refoulement jusqu'au réservoir est cinq fois plus grande que la hauteur de la chute, on élèvera un septième de l'eau qui passe dans le bélier; si la hauteur de refoulement devient dix fois plus grande que la hauteur de chute, le bélier n'élèvera plus qu'un quatorzième de l'eau qui le traverse.

Les constructeurs de béliers hydrauliques (maison Bollé, au Mans (Sarthe) préparent l'appareil sur commande et d'après les données qu'on leur envoie.

Pour irriguer les terrains à peu près plats, M. l'abbé Pascault et M. Henry de Courtaz (à Vivonne, Vienne) ont inventé une machine appelée la Vivonnaise, qui consiste en une roue garnie d'ailettes en tôle ondulée — disposition qui donne plus de prise à l'eau — et que met en mouvement la simple force du courant.

Chaque ailette est armée d'un godet siphoïde qui annule la pression de l'air au moment du remplissage; cette disposition facilite aussi le déversement qui se produit au moment où le godet atteint le point culminant de son mouvement de rotation; l'eau tombe alors dans un auget relié à un plan incliné par lequel elle se répand sur le sol. Cette roue peut fonctionner partout où se trouve un cours d'eau, car elle n'a pas besoin de chute; la seule force du courant suffit à l'actionner. Elle marche nuit et jour sans exiger aucune dépense.

Avec un courant de 25 à 30 mètres par minute, on peut arroser 4 hectares; ce débit augmente avec la force du courant. Quant à l'installation, elle ne nécessite aucun travail coûteux; il suffit d'établir solidement la roue sur deux montants placés dans la rivière.

D.

LE COMMERCE DES TOURTEAUX

LES FRAUDES

Le commerce des tourteaux, d'après M. Busard, dépasse en France 65 millions de francs et la consommation de ces produits tra nécessairement en se développant; nous devons nous en féliciter, car c'est le meilleur indice des progrès réalisés dans l'alimentation de bétail.

Mais si la consommation augmente et les prix de vente avec elle, par contre la qualité s'abaisse visiblement : jamais on n'a trouvé sur le marché plus de mauvais tourteaux qu'en ce moment.

Avant d'en distribuer un gramme à ses animaux, l'acheteur devrait toujours se demander : « M'a-t-on livré la marchandise indiquée sur la facture; a-t-elle été fabriquée avec des graines oléagineuses seulement, avec des graines de bonne qualité bien saines et bien épurées; ne s'y trouve-t-il pas des matières étrangères de nature à en abaisser la valeur alimentaire; renferment-elles les matières garanties par le vendeur?

Malheureusement, les agriculteurs qui se renseignent sur la valeur des tourteaux avant de les livrer à la consommation sont encore l'exception; il faut trop souvent une circonstance grave, il faut que le bétail dépérisse, que la production du lait fléchisse ou même que des accidents surviennent pour les décider à en opérer l'analyse.

Alors que les huileries broyaient exclusivement des graines indigènes, le pis qui pouvait arriver, c'était de recevoir des tourteaux avariés, lestés de matières terreuses ou renfermant de la moutarde des champs (sanve, ravenelle.) Aujourd'hui que les graines oléagineuses se tirent en grande partie de l'étranger, les chances de mauvaise livraison ont grandement augmenté, elles ont peut-être décuplé. Certaines matières premières des tourteaux exotiques renferment normalement des substances fort dangereuses, tels les colzas et les moutardes de l'Inde, beaucoup plus riches en essences sulfureuses que les nôtres. Ces crucifères et d'autres graines non moins suspectes, nous les retrouvons en outre dans les tourteaux auxquels le fabricant les a volontairement mélangées en vue de grossir ses bénéfices.

Beaucoup d'acheteurs ne se doutent pas que les tourteaux ne se fabriquent plus seulement avec des graines oléagineuses. Le prix croissant de ces produits a stimulé l'esprit inventif des fraudeurs : les criblures de blé et d'autres semences trouvent dans nombre d'huileries un débouché très avantageux. A la station d'essais de semences de l'Institut agronomique, nous avons trouvé des tourteaux remplis de spores de carie, de charbon, de coquelicot, de cuscute et autres graines entières trop petites pour être écrasées par les meules; je ne parle pas de l'ivraie enivrante, du mélampyre, etc., etc. Il est des tourteaux qui empoisonnent nos animaux; ceux-ci empoisonnent en outre nos fumiers, nos champs par conséquent.

Il ne faut pas oublier, en effet, que les spores de champignons, comme la plupart des semences de mauvaises herbes, traversent le corps des animaux et peuvent même séjourner des mois dans le fumier sans subir d'altération. Bien plus, Brefeld a démontré que le charbon des céréales prolifère dans le fumier: c'est pour lui le meilleur milieu de culture.

Quelles précautions prennent les agriculteurs en vue de se soustraire aux multiples dangers que vient de signaler? Ou bien, ils n'en prennent aucune, achètent un tourteau comme ils achèteraient du sucre ou du sel de cuisine, ou bien ils se contentent d'ordinaire de demander à une station agronomique d'en effectuer l'analyse chimique.

Un dosage de matières grasses, de matières azotées, etc., est nécessaire, j'en conviens, mais il faut bien se persuader qu'un tel dosage est absolument insuffisant.

L'analyse chimique ne doit venir qu'après l'analyse botanique; elle en est seulement le complément. Seule, l'étude du tourteau à la loupe et au microscope nous renseigne exactement sur la nature des graines qui ont servi à sa fabrication, sur la présence ou l'absence de matières nuisibles.

Schribaux.

LES FRAUDES DE CHICAGO

Le président Roosevelt a communiqué au Congrès le rapport de la Commission d'enquête sur les procédés de l'industrie américaine concernant les conserves de viandes et les extraits de viandes.

Le rapport, dont la lecture donne la nausée, expose comment on met en boîtes des viandes putréfiées, des chairs d'animaux malades. Il laisse entendre qu'on les injecte de produits chimiques vénéneux pour faire disparaître l'odeur de la pourriture. Il signale que les manipulations se font au milieu d'une saleté repoussante, et notamment au milieu des crachats d'un personnel trop souvent phtisique. Le rapport, en un mot, confirme les détails révoltants publiés par la presse et signale comment le consommateur est trompé par les étiquettes des boîtes de conserves laissant croire que les manipulations se font sous la surveillance du gouvernement.

Le président demande en conséquence au Congrès de voter des mesures législatives pour mettre un terme à ces scandales et à ces dangers pour la santé publique.

Détails révoltants

Le rapport des commissaires du gouvernement Neil et Reynolds montre que la plus grande malpropreté règne partout dans les abattoirs et les fabriques de conserves de Chicago. Les cours et le sol des abattoirs sont pleins de trous remplis de purin et autres matières corrompues qui dégagent une odeur infecte.

Sur le sol des quais, sur lesquels les trains viennent débarquer les animaux amenés des diverses parties des Etats-Unis, on aperçoit souvent des cadavres d'animaux morts au cours du voyage et qui ont été jetés là. Les inspecteurs, au quelques instants, ont compté une fois 25 cadavres de porcs déposés sur deux quais.

Dans les bâtiments des usines, règne la plus grande malpropreté; dans beaucoup d'ateliers, les planchers sont humides, sales et glissants; on doit y avoir recours à l'éclairage artificiel, car la lumière du jour n'y pénètre pas. Ces ateliers sont, de plus, mal aérés, et les ouvriers doivent y travailler dans une atmosphère humide, rendue plus lourde par les mauvaises odeurs que dégage la pourriture du plancher, des viandes et des entrailles des animaux tués.

Les règles les plus élémentaires de l'hygiène ne sont point observées. Il n'y a pas ou trop peu de lavabos; quant aux « pseudo retiros », il y en a peu, mais presque tous sont situés dans quelque coin des ateliers, et c'est par des prises d'air donnant dans les ateliers qu'ils sont aérés.

Au milieu des déjections humaines

Dans quelques cas cependant, continue le rapport, les water-closets sont situés à une telle distance des ateliers que les hommes se soulagent sur les planchers des abattoirs ou dans quelque coin des ateliers, et l'odeur d'urine se mêle alors aux odeurs nauséabondes que dégagent les planchers pourris, salés, trempés de sang, véritables terrains de culture pour tous les germes morbides.

Les tables, les instruments servant à la manipulation des viandes, les tabliers des employés, tout est d'une saleté repoussante.

Nous avons vu, disent les inspecteurs, des viandes traînant sur des planchers salés ou empilées encore sur des tables rarement lavées, puis poussées de chambre en chambre dans des wagonnets de bois pourri.

La viande, par ces procédés, entre en contact avec des matières sales et aussi avec les expectorations d'ouvriers tuberculeux ou atteints de quelque autre maladie.

Révélations du général Miles

Le général Nelson Miles a fait ces déclarations aux journalistes américains :

« Les révélations concernant les produits sortant des fabriques de conserves ne m'apprennent rien de nouveau: je connais depuis sept ans les faits révélés et si, à cette époque, on m'avait écouté, des milliers d'existences auraient pu être épargnées.

Selon moi, environ 4 000 soldats des Etats-Unis ont péri et beaucoup d'autres ont eu leur santé ruinée à la suite de l'absorption de viandes mauvaises et traitées chimiquement.

Au cours de l'enquête que je fis durant la guerre hispano-américaine, je me suis aperçu que les conserves distribuées à l'armée renfermaient des matières chimiques dangereuses; je l'ai dit alors, mais l'enquête qui fut ouverte à la suite de mes déclarations n'aboutit pas, car le Comité enquêteur refusa d'entendre 2000 témoins qui auraient pu corroborer mes dires. »

Réprobation unanime

Les cris de réprobation s'élèvent plus violents que jamais de toutes parts en Amérique contre les « beefpackers » coupables.

Les prêtres même, de haut de leur chaire dans les églises et les temples, appellent les foudres du ciel sur les usines de Chicago et demandent que ces empoisonneurs publics soient mis en prison.

Le *Daily Mail* publie une lettre d'un de ses correspondants qui renferme cet horrible détail : « Un de mes amis a trouvé un doigt humain en ouvrant une boîte de viandes de conserve. Le doigt était entouré d'un morceau d'étoffe montrant qu'il avait été déjà coupé on malade. »

LES RENTES VIAGÈRES

La Rente viagère permet aux célibataires, aux époux sans enfants, etc., de s'assurer une vieillesse paisible et indépendante.

A l'âge de 60 ans, par exemple, le taux d'une rente viagère, payable par semestre, est, à la Nationale, de 8,49 %, soit 5,49 % supérieur à l'intérêt de 3 % que donnent à peine, aujourd'hui, les valeurs de tout repos.

Si le capital constitutif de la rente était versé cinq ans d'avance, à 55 ans, l'entrée en jouissance restant fixée à l'âge de 60 ans, le taux de la rente serait de 11,06 %.

Les rentes viagères peuvent être constituées sur une ou plusieurs têtes.

La Nationale, dont le siège est à Paris, 2, rue Pillet-Will, et qui a des agents dans tous les arrondissements de France, tient d'ailleurs gratuitement et confidentiellement à la disposition des intéressés tous les renseignements nécessaires.

Le coiffeur anarchiste d'Ancône

La police italienne, qui a déjà découvert les preuves d'un complot contre le roi, continue ses recherches.

Il y a trois semaines, lorsque la visite royale fut annoncée, les anarchistes d'Ancône se réunirent pour discuter la tactique à suivre. Dans l'assemblée, trois tendances se manifestèrent; certains parmi les anarchistes proposaient d'organiser une promenade à la campagne, abandonnant la ville; d'autres voulaient organiser une manifestation sous les yeux du souverain, à son passage par les rues d'Ancône; un troisième parti exigeait enfin qu'on fît quelque chose de violent et de décisif. Ce fut ce troisième parti qui l'emporta.

Le coiffeur Gabiahello, le principal accusé, proteste du reste de son innocence. Il dit que si on a trouvé des bombes dans un placard de sa propre boutique, c'est parce qu'il a des ennemis qui ont voulu lui faire du mal, en déposant chez lui des engins compromettants.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

LES ÉLECTIONS ITALIENNES

Des élections ont eu lieu dans 34 circonscriptions italiennes. Elles étaient nécessitées par les démissions données par les députés socialistes à la suite de la déclaration de la grève générale.

On connaît 28 résultats.

Sont élus : 19 socialistes, 3 constitutionnels.

Il y a un ballottage.

Les socialistes perdent trois sièges et sont en ballottage pour un siège.

A la suite du Conseil des ministres tenu hier, les députés suivants sont nommés sous-secrétaires d'Etat : MM. Colosimo, à la Justice; Bertetti, aux Postes et Télégraphes; Pozzo-Marco, aux Finances, et Diuffelli, à l'Instruction publique.

LA VISITE DE GUILLAUME II A VIENNE

On télégraphie de Vienne au *Lokalanzeiger* que des appartements sont préparés au Burg, résidence impériale à Vienne, pour le cas où l'empereur allemand voudrait s'y arrêter quelques heures. L'allée des Châtaigniers, par où Guillaume II se rendra à Schœnbrunn, est magnifiquement décorée; les troupes feront la haie de la gare de Penzinger, où arrivera l'empereur, à Schœnbrunn.

L'EMPEREUR D'AUTRICHE ET LES MINISTRES

A l'occasion du serment prêté par les ministres, l'empereur a déclaré au ministre Paçak qu'il considérait l'entrée des représentants de la Bohême dans le Cabinet comme une action patriotique, dont il leur savait gré, et qu'il conservait sa bienveillance à l'égard du peuple bohémien, et il a déclaré de la façon la plus précise qu'il irait à Prague à l'automne. L'empereur a exprimé au ministre Paçak son désir qu'en Bohême on arrivât bientôt à une entente entre les deux nationalités allemande et tchèque.

LES UNIVERSITAIRES FRANÇAIS A LONDRES

Hier après-midi sont arrivés à Londres, sous la conduite de M. Liard, vice-recteur de l'Académie de Paris, 80 universitaires français représentant la Sorbonne, le Collège de France et les Universités provinciales, venant, comme nous l'avons annoncé, prendre part aux grandes fêtes que la jeune Université de Londres, vieille de six années seulement, a organisées en leur honneur, heureuse d'acquérir droit de cité auprès des séculaires sœurs du continent et de célébrer l'union dans la science des deux nations de l'entente cordiale. Les banquets succéderont aux banquets, et les toasts et discours s'épandront à flot.

Jeudi, à Windsor, le roi et la reine recevront les universitaires français.

Le brillant cercle de fêtes s'est ouvert le soir par un dîner intime au Royal-Palace-Hôtel de Kensington; il fut suivi par une réception à l'University Collège.

LA RÉVOLUTION ÉCRASÉE AU GUATEMALA

La légation de Guatemala a reçu de M. Barrios, ministre des Affaires étrangères, la dépêche suivante :

« Guatemala, 5 juin. — L'invasion révolutionnaire par la frontière du Salvador a été complètement écrasée en Asuncion Mita par l'armée guatémaltèque.

» Pas un seul revers: elle a été toujours triomphante. »

PETITES DÉPÊCHES

— Sir Mac Donald, ministre d'Angleterre à Tokio, est élevé au rang d'ambassadeur.

L'ambassadeur américain vient d'arriver, ainsi que l'ambassadeur russe, M. Bacmetieff.

— Le shah de Perse a eu une rechute: il reste enfermé dans le palais.

— D'après une source autorisée, une escadre anglaise se rendra, cet été dans la Baltique et visitera quatre ports russes et deux allemands.

— Le Conseil de l'Union interparlementaire de la Paix, réuni à Bruxelles, a décidé de convoquer une assemblée à Londres les 23, 24 et 25 juillet. Sir Campbell-Bannerman y parlera de la réduction des armaments. Le Conseil a rejeté comme irréalisable le projet de création d'un Parlement international.

— Huit des instigateurs des troubles de Cananea (Mexique) ont été fusillés.

— Une dépêche de Madrid annonce que le duc d'Almodovar, ministre des Affaires étrangères, est gravement indisposé.

— Hier, les ministres ont prêté serment devant l'empereur d'Autriche.

Aujourd'hui aura lieu le premier Conseil des ministres où seront fixés les termes du programme, dont il sera donné lecture jeudi, à la Chambre des députés autrichiens.

— L'empereur d'Autriche a conféré à la princesse Clémentine de Saxe-Cobourg, qui a célébré le 3 juin le 80e anniversaire de sa naissance, la grand-croix de l'Ordre d'Elisabeth et lui a adressé en même temps une lettre autographe des plus amicales.

BIBLIOTHÈQUE D'AUTEURS CHOISIS

COLLECTION IN-8° ECU A 1 FRANC

Chaque volume in-12, environ 300 pages compactes, broché, 1 franc; port, 0 fr. 40; — relié demi-basane tranches jaspées, 2 francs; port, 0 fr. 55.

SAINT AUGUSTIN, *Maître de la vie spirituelle* (P. Mayr), traduction du R. P. Laurent, des Augustins de l'Assomption, 4 vol. — *Confessions*, texte, traduction et notes d'après Mgr Péronne, par l'abbé Pihan, 4 vol.

SAINT THOMAS D'AQUIN. — *Méditations*, traduction du R. P. Massoulié, rééditée par le R. P. Laurent, des Augustins de l'Assomption, 1 volume. — *De l'Humanité de Jésus. Christ Notre-Seigneur*, traduction du R. P. Géry-Delalleau, des Augustins de l'Assomption, 1 volume.

SAINT FRANÇOIS DE SALES. — *Avis à l'éditeur, notice, éloges. Introduction à la vie dévote* (texte intégral), 1 volume. — *Traité de l'Amour de Dieu* (texte intégral), 2 volumes. — *Sermons authentiques. Entretiens choisis, Opuscules*, 1 volume. — *Lettres spirituelles*, 1 volume.

BOSSUET. — *Œuvres philosophiques*, 1 volume. — *Œuvres historiques*, 1 volume. — *Oraisons funèbres, sermons pour vêtures* 1 volume. — *Sermons, panégyriques*, etc. 3 volumes. — *Elévations sur les mystères*, 1 volume. — *Méditations sur l'Evangile*, 2 volumes. — *Mélanges; Controverses; Discours sur l'unité de l'Eglise; Exposition de la doctrine catholique; Opuscules*; 1 volume — *Lettres de piété et de direction*, 3 volumes

FENELON. — *Œuvres philosophiques*, 1 volume.

BOURDALOUE. — *Retraite*, 1 volume. *Sermons choisis*, 2 volumes.

MASSILLON. — *Conférences ecclésiastiques et discours synodaux*, 1 volume. — *Petit Carême. Sermons choisis*, 2 volumes.

PASCAL. — *Pensées*, 1 volume.

J. de MAISTRE. — *Soirées de Saint-Pétersbourg*, 2 volumes. — *Du Pape*, 1 volume — *Considérations sur la France*, etc., 1 volume.

FRAYSSINOUS. — *Défense du Christianisme*, 2 volumes.

CHATEAUBRIAND. — *Génie du Christianisme*, 2 volumes. — *Itinéraire de Paris à Jérusalem*, 2 volumes.

FREPPEL. — *Conférences sur la divinité de J.-C.*, 1 volume.

5, RUE BAYARD, PARIS, VIIe

POUR SE RASER

Bien, vite, facilement et supprimer le feu du rasoir, employer le savon spécial pour la barbe « LA MERVEILLEUSE » de VIVIET frères

VENTE : Paris, Hôtels de Nouveautés, Coiffeurs.

CONSTIPATION CERTAINE par les GRAINS DE VALS

LETTRE DES BALKANS

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER)

Péra, 1er juin 1909.

On ne se doutera jamais de l'étendue de notre influence sur les pays étrangers, et à quel point, dans tous les domaines on sacrifie à qui mieux mieux, même en politique. Jugez-en par la Bulgaria, dont les diplomates, disciples de M. Delcassé, ne rêvent plus qu'une *entente cordiale* avec..... la Turquie! Hier, les deux puissances étaient à couteaux tirés, dans la plus entière acception des termes : les massacres quotidiens de Macédoine obligeaient le sultan à lever des armées et à entretenir, sur le pied de guerre, aux frontières du vilayet d'Andrinople, plusieurs corps mobilisés. Mais les comitadjis n'ont pas réussi : incertains du but à poursuivre, divisés entre eux et à l'occasion s'entre-tuant avec furie, ayant perdu un certain nombre de leurs meilleurs chefs, les révolutionnaires avouent qu'ils ont échoué dans leur lutte pour l'acquisition de nouveaux territoires en Macédoine. Ils ont par ailleurs ressuscité les haines endormies des Grecs, des Roumains, des Serbes, des Albanais, des Turcs surtout, et ce réveil n'est pas à leur profit. Le sang coule à flots dans ce misérable pays. Et personne ne peut efficacement intervenir; aucune des *grandes* puissances ne l'ose.

Les moyens violents n'ayant pas abouti, on songe à revenir aux errements passés. La signature d'un traité de commerce entre la Sublime Porte et Sophia serait l'occasion chercher d'un rapprochement — que dis-je! — d'une alliance politique. Un officieux se fait le porte-voix de la grande nouvelle. Il jure aujourd'hui que la Bulgarie ne nourrit d'ambition sur aucune parcelle du territoire ottoman. Le Grec n'en pourrait dire autant, lui qui proclame la Macédoine fief éternel de l'hellénisme.... Et pourtant la Turquie le protège, tandis que la Bulgare est mal vu à Constantinople. On y redoute ses ambitions démesurées, ses projets grandioses et tous de domination sur la mer Noire, la mer Egée et la Marmara..... Eh bien, qu'on le sache donc : la Bulgarie *ne veut pas* de la Macédoine. On lui en ferait présent qu'elle s'en détournerait avec horreur. Et la raison de tant de sagesse est bien simple : elle ne pourrait gouverner ce pays, n'ayant pas l'argent nécessaire pour organiser une province où tout est à créer. Donc mes bons Turcs, ne vous inquiétez plus du Bulgare, tendez-lui la main, et qu'aux 350 000 hommes, dit l'armée turque se joignent fraternellement les 330 000 hommes de l'armée bulgare. Cette formidable gendarmerie suffira pour maintenir l'ordre dans les Balkans!

Ce qui est vrai, c'est que les Turcs font mine d'accepter un répit du côté bulgare. Ils ont, en effet, assez de grosses affaires sur les bras : les Albanais en conflits sanglants avec les Monténégrins, l'Yémen révolté et les troupes turques battues par les Arabes, la Macédoine à purger des bandes armées qui l'infestent, grecques, bulgares, serbes et roumaines. Et il faut tenir compte aussi de la diminution morale qu'ils subissent du fait de leur recul dans l'incident d'Akabah. Mais la Bulgarie restera longtemps encore, et par sa faute, « l'ennemi » de la Turquie. Si elle a réalisé des progrès matériels, si elle a su se donner accès près des gouvernements européens, elle a réellement des visées trop hautes pour ne pas inquiéter son voisin et le maintenir sur ses gardes.

L'incident Menini

Un correspondant de Constantinople a donné sous ce titre, dans les *Débats* du 19 mai, une appréciation fausse de ce qu'il appelle l'incident Menini. Qu'on me permette de remettre les choses en point.

Mgr Menini, archevêque catholique de Sophia et Philippopoli, s'a pas pris l'initiative d'inviter le peuple bulgare à s'unir à l'Eglise romaine. Il n'a pas promis l'appui autrichien pour la solution de la question macédonienne, et il n'a pas « avant sa mort » éprouvé l'impatience de ne point voir son œuvre de missionnaire couronnée par le succès. La question est plus simple, et s'il est vrai que cette affaire, démesurément grossie, a causé beaucoup de frasques, il faut dire tout, de suite que ce fut dans un intérêt de partis et pour atteindre, derrière Mgr Menini, un but purement politique. Voici les faits :

Le Saint Synode dirigeant de l'Eglise bulgare avait écrit, il y a plusieurs mois, une lettre officielle à Mgr Menini. Celui-ci y répondit par une lettre dont personne ne devait violer le caractère confidentiel. Il y traitait les différents points soulevés par le Synode et qui tous se rapportaient à des conflits ecclésiastiques locaux. Au courant de sa réponse, Monseigneur insinuait aux évêques du Synode qu'un moyen bien simple d'éviter à l'avenir les mariages mixtes et les conversions individuelles qui choquaient tant l'opinion bulgare, serait d'en revenir simplement à cette heureuse union des Eglises qui existait au XIIIe siècle en Bulgarie. Aucun intérêt, ajoutait-il, ne le poussait à parler ainsi, puisqu'il ne serait jamais qu'un simple évêque en son petit diocèse.

En outre, en embrassant le catholicisme, les Bulgares verraient tomber d'elle-même la lutte féroce qui met aux prises en Macédoine les orthodoxes *exarchistes* et les orthodoxes *patriarchistes*.

Une indiscrétion, dont le Synode peut seul être rendu responsable, fit tomber la lettre entre les mains d'un journaliste d'opposition. Celui-ci détacha du contexte la phrase unique où il était parlé d'union, et suscita, par ce procédé malhonnête, un mouvement d'opinion violent contre Mgr Menini. Mais, je le répète, et on sait à quoi s'en tenir en Bulgarie, cette

---

FEUILLETON DU 6 JUIN 1909 — 4 —

LES DESCAMPS

VIII

Marie avait été bien embarrassée pour expliquer à François les exigences de sa mère. Bien qu'habituée à voir les questions de gain passer avant toutes les autres, elle ne se prêtait pas de bon cœur à ces marchandages. Pour tout dire en un mot, elle aimait trop son fiancé : elle craignait, comme tous ceux qui croient toucher le bonheur, qu'un événement des plus minimes ne vînt l'en séparer.

François reconnut aussitôt une manœuvre d'Anaïs Blondeau dans cet engagement qu'on demandait. Il n'en voulut pas à Marie. Seulement, il fut un peu attristé de reconnaître qu'aussitôt après leurs fiançailles on cherchait à s'en satisfaire pour en tirer profit. Cependant, il ne voyait dans l'engagement de propriétaires qui se devait faire toutes les conséquences qui pouvaient naturellement s'en déduire. Dans sa pensée, il avait uniquement la tort d'exprimer des soupçons vis-à-vis de son père et de son oncle. Aussi appréhendait-il de leur en parler.

Il s'en ouvrit d'abord à son père seul, suivant son habitude dans les questions délicates. Il le savait très bon, toujours porté à la conciliation, tandis que l'oncle Désiré apparaissait moins abordable, un peu défiant quand il s'agissait d'argent, surtout quand les Blondeau étaient en jeu.

— Mon garçon, répondit Henri à son fils qui lui traînait qu'il lui était [illegible] vois pas trop la raison de te signer le papier dont tu parles. J'imagine que tu as confiance en nous. Et alors je ne comprends plus. Tu sais bien que tout ce qui est ici t'appartient, que tu en disposeras autant qu'il te sera nécessaire. Cependant, si tu tiens à cet écrit devant notaire, je n'y vois pas quant à moi d'empêchement. J'en parlerai à mon frère. S'il y consent, nous te donnerons cette satisfaction que je ne juge pas nécessaire, je te le répète.

François par habileté n'avait pas eu premier abord prononcé le nom des Blondeau. C'était un désir personnel qu'il exprimait. Peu à peu il fit entendre discrètement à son père qu'il ferait plaisir ainsi à Marie et à ses parents. Il se faisait complice, avec un aveuglement dont son amour seul était coupable, de la machination d'Anaïs.

Cela ne suffit pas encore à cette femme qui voulut mettre elle-même la main à l'œuvre et juger du résultat de ses roueries.

Elle arriva donc un matin chez les Descamps, à l'heure du déjeuner. Désiré était sorti et, dans l'écurie, laissait la litière des juments. Henri était dans la salle avec François. Tous deux allaient sortir quand elle entra. Elle s'assit sans façon et se mit à parler avec cette fécondité qui lui était habituelle.

— Je suis très heureuse, Henri, et Louis également, du train dont vont les choses. Notre fille est en proposition de nous avec François. Il ne pouvait y avoir pour nous de plus grand plaisir. Car il est le jeune homme le mieux réputé de Florette, très rangé et très travailleur. Pour vous, on vous estime au village excellents fermiers, des plus honnêtes et des plus consciencieux. Aussi c'est un honneur et une joie pour Marie d'entrer dans votre famille.

— Je vous remercie, Nais, répondit Henri qui pesait plus encore que de coutume chacun de ses mots. Je vous remercie. Notre garçon aimant votre fille et voulant la marier, nous ne pouvions nous opposer à ses désirs, à ses volontés. Vous l'avez dit, c'est le modèle des jeunes gens, et votre Marie ne peut manquer d'être heureuse avec lui.

Anaïs fronça le sourcil à cette réponse qu'elle trouvait froide sans doute. Mais elle était assez adroite pour dissimuler le mécontentement qu'elle éprouvait. Sa ruse lui fit prendre de mauvais cœur la meilleure mine du monde. Elle continua donc à minauder, à flatter les Descamps dans leur amour-propre.

Françoise ne voyait pas en toutes ses paroles le fond de malice et d'hypocrisie qui s'y cachait. Cependant, il ressentait à la voir chez lui en ce moment une secrète aversion pour celle qui devait être sa belle-mère.

— J'étais venue, continuait l'inexorable Anaïs, pour vous entretenir d'affaires sérieuses touchant ce mariage. Il n'est rien de tel que de s'entendre d'avance. Ainsi les difficultés ne viennent pas. Quand les choses sont en règle, les disputes restent loin et les hommes de loi aussi.

— Mais quels arrangements peut-il y avoir à faire? demanda avec un sourire un peu ironique le vieux paysan. Nous ne marions pas des millionnaires. Ils auront sans doute autant de fortune l'un que l'autre; et pour une telle fortune pas besoin de contrat.

— Pardon, ma fille apportera en mariage un billet de mille francs. S'ils avaient eu besoin de se monter en ménage, on les aurait employés à cela. Mais comme il paraît qu'elle viendra rester ici avec son homme...

— C'est, en effet, rectifia Henri un peu vivement, ce que nous avons presque décidé entre nous.

— N'ayant donc probablement pas à acheter de meubles, poursuivit Anaïs, ils